

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 24 juin 2020, le Conseil Municipal de Romestaing, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie à 20H00, sous la présidence de M. GRANGE Pierre, Maire

Etaient présents : Mrs GRANGE – PERROT – AMOURGIS – BAUDEL - LARTIGUE
Mmes LENCLOS – BALLET – LUCAS – BONNEFOND – DE BARROS – GARDIN
DUBOISDULIER

Absents : Néant

Excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOND

Date convocation : 17/06/2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil s'il lui accorde de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Désignation d'un titulaire supplémentaire au syndicat SIRPC
- Achat cuisinière pour les associations

Après en avoir délibéré le conseil accepte de rajouter ces sujets à l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 MAI 2020

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte rendu du conseil du 30 mai 2020.

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune après chaque renouvellement de Conseil Municipal.

Cette commission est composée :

- du Maire qui sera son Président,
- de 6 commissaires titulaires,
- de 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Son rôle est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 01^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Enfin, la désignation des commissaires sera effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

PROPOSE la liste de contribuables suivantes appelées à siéger à la Commission communale des Impôts Directs de Romestaing. Pour rappel Mr le Maire étant membre de droit de la CCID,

il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées,
TRANSMET cette délibération à la Direction Générale des Finances Publiques.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme de 900 EUROS est prévue au BP 2020 au compte 6574 et qu'il y a lieu de la répartir aux diverses associations communales et extra-communales ainsi qu'aux subventions allouées aux écoles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue cette somme comme désignée ci-dessous :
Vote Pour : 9 Abstention : 2

- Syndicat de chasse de Romestaing 50.00 euros
- Comité des fêtes de Romestaing 50.00 euros
- Association Culture Loisirs de Romestaing 50.00 euros

Vote à l'unanimité

- Amicale Anciens Combattants Canton Bouglon 65.00 euros
- ADMR de Casteljaloux 120.00 euros
- Mission locale de Marmande 50.00 euros
- Association JEKAFO de Romestaing 200.00 euros
- Association Crysalide 50.00 euros

Reste une réserve qui pourra être utilisée ultérieurement si besoin notamment pour les écoles.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante et en section d'investissement sont en sur-équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 191 224.53

RECETTES: 126 928.99

Résultat reporté 64 295.54

Total : 191 224.53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 27 670.00

Solde d'exécution 0.00

Total : 27 670.00

RECETTES : 35 001.90

Restes à réaliser : 0.00

Solde d'exécution : 20 180.85

Total : 55 182.75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte et VOTE** le budget primitif 2020 tel que présenté par M. le Maire

DESIGNATION DELEGUES TITULAIRE SUPPLEMENTAIRE SIRPC

ANNULE ET REMPLACE la délibération du 30/05/2020 n° 2020-18

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 21/02/2018 concernant l'adhésion au regroupement scolaire Bouglon Argenton Guérin de la commune.

Après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu d'élire DEUX délégués titulaires, en plus du Maire, conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité élit :

Deux titulaires : Madame BALLET Chantal
Madame LUCAS Christine

ACHAT CUISINIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer la cuisinière de la salle des associations et présente deux devis.

Un devis de la Sarl ALF SN (Marmande) pour 1679.00 ht euros, soit 2014.80 ttc

Un devis de Conforama (Marmande) pour 499.99 ht euros, soit 599.99 euros ttc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- * **ACCEPTE** la proposition d'achat de la cuisinière auprès de Conforama pour un prix d'achat de 599.99 euros ttc.
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et tous documents relatifs à cet achat
- * **DIT** que le crédit nécessaire a été prévu au Budget Primitif 2020 sur les articles adéquats
- * **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance 21H45